



- Les **SOULIERS** vendus chez Unimage sont obligatoires pour le primaire. Ils ne sont pas obligatoires pour le secondaire, tous les souliers noirs qui ont une semelle non marquante sont également autorisés.
- Les **SOULIERS** garçons sont tolérés pour les filles.
- Les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire doivent respecter les **VÊTEMENTS** prescrits par la maquette de leur secteur. Ils sont invités à la consulter afin de connaître les articles autorisés.
- La **JUPE** ne doit pas être portée plus haute que la mi-cuisse et le port du **CUISSARD** est obligatoire.
- La fréquence des **COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE** est :
 - Primaire : 3 périodes / semaine
 - Secondaire 1^{ère} et 2^e : 3 périodes / 9 jours
 - 3^e - 4^e et 5^e : 2 périodes / 9 jours
 - Groupe parcours / sport et plein air : 2 périodes supplémentaires / 9 jours
 - Multisport : 3-4 périodes supplémentaires / 9 jours
- Les **VÊTEMENTS EXTÉRIEURS** d'éducation physique ne sont pas obligatoires.
- Le **KANGOUROU** est un article exclusif pour les élèves du secondaire. Les élèves du primaire pourront l'acheter sur notre boutique en ligne, mais ne pourront pas le porter à l'intérieur du collège
- Le **BERMUDA** est permis toute l'année, sauf en période hivernale.
- Le **TABLIER** est obligatoire.
 - Primaire : la maternelle à la 2^e année.
- Le **SARRAU** est obligatoire.
 - Secondaire : les cours d'arts plastiques et de sciences.

IL EST RECOMMANDÉ POUR UN NOUVEL ÉLÈVE D'ACHETER:

- 3 à 4 hauts (polo, tricot, veste)
- 2 à 3 bas (pantalon, bermuda, jupe)
- Un ensemble d'éducation physique
- Une paire de souliers

**L'ANCIENNE COLLECTION
N'EST PLUS ACCEPTÉE À PARTIR DE
AOÛT 2025.**